



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Convocation du 4 décembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS :	Rémy MOULIN	(donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
	Gabrielle GOUEDARD	(donne pouvoir à Patrick COSSON)
	Céline PESTEL	(donne pouvoir à Xavier BIZOT)
	Yann LE GUEDARD	(donne pouvoir à Mari COURTAS)
	Maxime LE CRONC	(donne pouvoir à Annie LABBE)
	David ROUALEN	(donne pouvoir à Anthony DECRETON)
	Christophe TRONET	(donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

FINANCES

2024-869 ADHESION A L'ASSOCIATION « TERRITOIRE EN RESISTANCE POUR LE GRAND AGE »

M. BEUZIT déclare que l'association « Territoire en Résistance pour le Grand Âge » a pour objet le rassemblement des communes et des établissements à but non lucratif dans le cadre des valeurs républicaines pour soutenir et défendre les valeurs des services publics de proximité et d'accompagnement à la personne.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 actant une motion de soutien aux EHPAD Publics du Département des Côtes d'Armor,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 17 octobre 2023 décidant de mandater le cabinet Coudray pour réaliser une étude juridique sur l'opportunité d'ester en

justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 17 octobre 2023 décidant d'ester en justice contre les autorités de tutelle dans le cadre de leurs manquements à leurs responsabilités dans le financement des EHPAD publics,

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'adhérer à l'association « Territoires en Résistance pour le Grand Âge », et de prévoir un crédit de 1 000€ correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Territoire en Résistance pour le Grand Âge » (TRGA) à compter du 1^{er} janvier 2025,

- **PREVOIT** un crédit de 1 000€ correspondant à la cotisation annuelle 2025 de la collectivité.

A Ploufragan, le 13 décembre 2024

LE 1^{er} ADJOINT
Bruno BEUZIT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Pascale LABBE

